Un marché porteur pour une filière fragile

SLM.C.

En France, la production de miel est de l'ordre de 15 000 tonnes. C'est la moitié de ce qui est consommé sur le marché national, les deux tiers restants étant des produits d'importation. Un marché sur lequel il y a donc de la place pour une filière largement composée d'amateurs et de pluriactifs. Néanmoins, la filière apicole souffre depuis de nombreuses années de difficultés multiples qui rendent l'apiculture difficilement rentable.

Une légion de **difficultés**

Première région française en nombre d'apiculteurs professionnels, la région Paca compte, selon l'ANSES environ 165 000 ruches exploitées par quelque 4 500 apiculteurs. Environ 300 d'entre eux possèdent de 150 à 300 ruches et près de 700 entre 70 et 150. Elle peut également compter sur la présence de près de 3 500 apiculteurs de loisir (moins de 70 ruches).

L'apiculture provençale dynamique s'organise autour d'un syndicat professionnel, le SAPP, d'une Association de développement, l'ADAPI, de la Coopérative Provence Miel, et du Centre de formation pour adultes de Hyères (CFPPA).

On estime la production de miel en Provence-Alpes-Côte d'Azur autour de 2 000 tonnes par an - soit 8 % de la production nationale - dont plus de la moitié, en année normale, est le miel de lavande. La production nationale est pourtant loin de répondre à la demande. « *Au niveau national, la production de miel est en chute libre. En 2017, on a produit 15 000 tonnes (à ce chiffre, il faut retirer la quantité de miel exporté) pour une consommation de l'ordre de 45 000 tonnes* », estime Jean-Louis Galdino, président de la Société l'Apiculture alpine, regroupant 400 adhérents sur l'ensemble de la région. 60 % de la distribution de miel est assurée en vente directe.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le GDS apicole compte 180 apiculteurs pour environ 10 000 ruches déclarées. Dans les Hautes-Alpes, le GDS apicole dénombre 563 apiculteurs adhérents pour environ 15 000 ruches déclarées. Les chiffres sont cependant à prendre avec prudence. Comme le souligne Jean-Paul Faucon, remplacé depuis peu à la présidence du GDS apicole par Thierry Calvo (également président de l'association des apiculteurs amateurs Amapi 04), « *certains apiculteurs amateurs ne savent pas qu'il faut déclarer les ruches* ». Ce qui n'est pas sans poser problème à une filière très fragilisée par un phénomène de surmortalité des abeilles aux causes multifactorielles.

Si l'exposition aux produits chimiques employés dans l'environnement est la plus médiatisée, il faut au moins aussi compter avec les ressources alimentaires, susceptibles de manquer notamment dans les secteurs géographiques où la monoculture est très présente. « *En ce qui concerne la mortalité, on est ici moins dans une situation d'urgence que dans des zones de monoculture comme la Beauce. Ici, l'agriculture est diversifiée et il y a des fleurs de montagne. Tout ceci constitue un atout* », tempère Guy Trouilleux, directeur du GDS 05.

D'où l'intérêt de collaborer avec les agriculteurs. « *Les apiculteurs ont tout intérêt à se rapprocher des agriculteurs sur les terrains desquels ils mettent des ruches. Il faut qu'il y ait des échanges sur les cultures, les pratiques, l'utilisation de l'espace. C'est déjà le cas, mais il faut qu'il y ait encore plus d'interactions entre apiculteurs et agriculteurs dans une logique gagnant-gagnant. Plus la collaboration sera interactive, mieux ce sera pour les abeilles et pour ceux qui utilisent l'espace agricole. Un pré de fauche qui est fauché avant la floraison, c'est une perte pour les apiculteurs, mais aussi pour la perpétuation de certaines variétés comme, par exemple, le sainfoin sauvage, qui se renouvelle d'année en année s'il n'est pas coupé avant la montée en graine. Et s'il n'y a plus de fleurs, le foin perd de sa qualité* », estime Jean-Louis Galdino.

Du varroa au frelon

Parmi les causes de surmortalité des abeilles, les causes biologiques sont évidemment loin d'être anecdotiques. Toujours selon l'ANSES, on dénombre aujourd'hui rien moins que 29 agents pathogènes et prédateurs de l'abeille (prédateurs, parasites, champignons, bactéries et virus). En première ligne : le *varroa destructor*, un acarien parasite qui fait des ravages dans les ruchers.

« *On ne peut pas écarter les effets de la pollution, mais la maîtrise microbienne et le nourrissement sont des facteurs importants de bonne santé des abeilles. Le problème est réel. On voit chaque année apparaître des gens qui décident de mettre deux ruches dans leur jardin, parfois avec l'idée d'agir pour sauver les abeilles. On ne s'improvise pas apiculteur et je crois que les gens se laissent emporter par leur enthousiasme. Des colonies mal gérées, mal soignées vont influencer la présence du varroa sur l'ensemble de la zone* », commente Guy Trouilleux.

« *Dans les cinq ans, il faudrait que l'on trouve un traitement contre le varroa, qui continue à poser problème 35 ans après son arrivée en France. On arrive à l'affaiblir, à éviter qu'il vienne à bout de l'ensemble des colonies, mais il continue à faire des dégâts. Dans quelles proportions ? On ne le sait pas vraiment. Le problème que rencontre la filière apicole, d'une manière générale, est que l'on manque de fonds pour financer la recherche* », déplore le président de la Société l'Apiculture alpine.

Dossier réalisé par Stéphanie Martin-Chaillan

En tout état de cause, rappelle Guy Trouilleux, « *il y a un traitement et il faut que les apiculteurs l'appliquent. Mais il y en a toujours qui estiment qu'il n'est pas nécessaire de traiter. Pour l'instant, on ne peut pas l'éradiquer, mais il faut continuer à traiter de façon à ce que les populations de varroas restent inférieures au seuil qui mettrait en danger les populations d'abeilles* ». Le GDS 05 entend d'ailleurs faire son possible pour endiguer le problème. « *Au printemps 2017, on a fait des visites des ruchers. Jusqu'en 2015, c'était l'Etat qui avait un corps de visite avec la DCSPP, mais l'Etat a décidé de se désengager de ce plan de surveillance. Tous les ans, on va essayer d'effectuer des visites dans 25 % des exploitations afin de vérifier l'application du traitement contre la varroase et donner des conseils personnalisés à l'apiculteur* », souligne le directeur.

Moins problématique sur nos départements, le frelon asiatique est néanmoins surveillé de très près. Déjà présent dans les Alpes-de-Haute-Provence, plusieurs spécimens avaient été retrouvés en 2016 à Châteauneuf-du-Chabre, dans les Hautes-Alpes. En 2017, aucun dégât imputable au frelon asiatique n'a été à déplorer. Pour autant, il a été repéré à Veynes. « *Un frelon capturé sur le marché de Veynes a été confirmé frelon asiatique par le muséum d'histoire naturelle. Par ailleurs, un nid a également été dépisté à Veynes. L'hypothèse est que le frelon trouvé sur le marché avait pu provenir de ce nid-là. Pour l'instant, on reste vigilants* », indique Guy Trouilleux.

Des conditions climatiques défavorables

Sur nos départements alpins, les conditions climatiques subies par les abeilles au cours des deux dernières années n'ont pas arrangé les choses. « *Au niveau national, on annonce des chiffres de l'ordre de 30 %. Dans les Hautes-Alpes, on table sur un taux de mortalité de 10 à 15 %. Il y a quinze ans, on était à 5-10 %* », note Jean-Louis Galdino.

« *Il n'y a pas eu de fleurs à l'automne, ce qui a ralenti voire interrompu la ponte et contraint les apiculteurs d'hiverner avec des populations plus faibles. C'est conjoncturel, mais ça aura un coût. D'où la nécessité pour ceux qui débutent de bien se former ou de se faire accompagner par des apiculteurs plus aguerris. Aujourd'hui, l'apiculture est un métier à part entière* ».

Dans cette dynamique de formation, le Syndicat apicole des Hautes-Alpes, par exemple, organise des déplacements à l'occasion de journées techniques proposées par des instituts spécialisés, comme l'ADAPI, ou l'unité abeille de l'INRA. « *Cela nous permet de nous tenir informés sur l'actualité de la recherche* », explique Patrick Challet, vice-président du syndicat.

Pour sa part, la Société l'Apiculture alpine a créé il y a 20 ans des ruchers-école. « *Quand on a décidé de créer ce rucher-école, c'est parce qu'on avait des retours d'apiculteurs qui perdaient leurs colonies au bout de deux ans. Les erreurs résultent souvent du fait que l'observation n'est pas suffisamment pointue. Si on ne met pas la hausse sur la ruche au moment où il faut, si on n'apporte pas un complément sucré quand la nourriture n'est pas suffisante et si on ne fait d'observations régulières des ruches, alors on risque de perdre ses ruches* », explique Jean-Louis Galdino.

Aujourd'hui, deux ruchers-école sont installés à Gap : le rucher de Claude Sarrazin Gap-Charance qui est dédié à la production, et le rucher de Saint-Jean, installé en partenariat avec le lycée agricole des Eméyères et la Chambre d'agriculture, et dédié à l'apprentissage pratique et théorique de la conduite de ruches. Il y a 17 formateurs pour 80 heures de formation également réparties entre théorie et pratique. « *Au terme des 80 heures, les stagiaires sont en mesure de conduire un rucher d'une dizaine de colonies. En 2017, entre 30 et 40 inscrits ont suivi une bonne moitié des cours. Aujourd'hui, nous sommes satisfaits du fonctionnement* ».

St.M.C.

Deux ruchers-école sont installés à Gap : le rucher de Claude Sarrazin Gap-Charance et le rucher de Saint-Jean, installé en partenariat avec le lycée agricole des Eméyères et la Chambre d'agriculture 05.

St.M.C.

Les apiculteurs assurent 60 % de la distribution du miel en vente directe.

2017 : une année médiocre

On ne peut pas dire que l'année 2017 aura été une grande année pour l'apiculture alpine. « *De Tallard à Chorges, la récolte a été correcte, mais au sud, c'était trop sec et au nord, le printemps humide et froid associé à un été sec a été préjudiciable* », détaille Jean-Louis Galdino. « *La récolte de lavande a été faible sur le plateau d'Albion, moyenne sur le plateau de Valensole* ». Sur l'acacia, qui a besoin d'humidité et de chaleur, la récolte a été faible voire nulle. Petite récolte aussi sur le thym et le romarin, mais globalement bonne sur le châtaigner. Sur le miel de montagne, la récolte a été moyenne au sud, faible au nord.

Dans le Briançonnais, enfin, « *les apiculteurs ont été confrontés à des problèmes plus marqués de manne sur les mélèzes. C'est très attractif pour les abeilles mais le mélézitose (sucre contenu dans les épines) cristallise dans les cadres et durcit le miel qui en contient* ». Chez certains apiculteurs, la récolte a été réduite à 10 %.

FOCUS

L'ultrafiltration : un danger pour le miel de nos terroirs

A l'instar d'autres syndicats, le Syndicat apicole des Hautes-Alpes est en train de se mobiliser. Pourquoi ? Pour faire valoir les spécificités du terroir français contre la tentation de normalisation du miel, notamment face aux méthodes de production de certains pays comme les Etats-Unis ou le Canada, qui pratiquent l'ultrafiltration. « *Cette ultrafiltration a pour effet que l'on ne retrouve aucun pollen. Donc, on ne peut pas dire quelle en est la provenance. Or, nous, nous pratiquons une extraction à froid qui nous permet d'obtenir des miels d'acacia, de lavande, de châtaignier, toutes fleurs. La présence de pollen permet, à l'analyse de nos miels, d'en connaître la provenance… Ce qui fait la spécificité de nos terroirs, c'est de proposer différents miels. Le miel de nos montagnes, composé de fleurs de sainfoin, de trèfle, de luzerne, entre autres, n'aura pas le même goût que le miel de châtaignier que l'on trouve en Ardèche, par exemple* », explique Patrick Challet, vice-président du Syndicat apicole et apiculteur professionnel installé dans le Champsaur.

« *La mise en œuvre d'une réglementation imposant des procédés comme l'ultrafiltration pourrait compromettre la commercialisation. Pour l'instant, il n'y a pas de norme particulière. Mon miel d'acacia, du fait de la sécheresse, est un peu plus coloré que les autres années parce qu'il y a d'autres nectars dedans. Si une norme nous impose que le miel d'acacia soit translucide, je ne pourrai pas apposer l'indication « miel d'acacia ». Et plusieurs pays poussent dans ce sens-là : les pays anglo-saxons, la Chine… ». « Nous espérons faire entendre que cette démarche de normalisation du miel ne nous convient pas. Ce serait l'industrialisation de l'apiculture. Sans compter que l'obligation de se doter de matériel supplémentaire pour l'ultrafiltration représenterait un coût supplémentaire qui pourrait pénaliser des petites entreprises ou des jeunes qui veulent s'installer* ». La création d'IGP dans les secteurs où il n'y en a pas encore serait peut-être une solution pour protéger les miels locaux et éviter que le marché soit envahi par un miel sans pollen. Sans compter que celui-ci pourrait bien favoriser la commercialisation de miel à… rien du tout.

PORTRAIT

Sylvain Blanc est apiculteur professionnel à Aiglun, en Pays dignois.

« On ne peut pas commencer l'apiculture **sans connaissance** »

Sylvain Blanc est apiculteur professionnel depuis douze ans. Installé à Aiglun, en Pays dignois, il a baigné dans l'apiculture à peu près toute sa vie. « *J'ai toujours eu une dizaine de ruches, par passion* », reconnaît-il. Après une interruption, un concours de circonstances l'amène à se replonger dans l'apiculture il y a 25 ans. « *Un ami qui avait des lavandes à Puimichel m'a proposé de m'y remettre. C'est ce que j'ai fait. On a rapidement dépassé le nombre de 50 ruches chacun et on est tous les deux passés pluriactifs* ». Il crée alors son entreprise en 1996. Une petite entreprise à laquelle il donne le nom de ses deux enfants et qui devient donc « *les Ruchers de Naïs et Mathis* ». Autodidacte, il a notamment appris son métier auprès, dit-il, des « *anciens* », prodigues en bons conseils… et par la pratique. « *On ne peut pas commencer l'apiculture sans connaissance* ».

En 2008, il devient apiculteur professionnel avec un cheptel de 300 ruches, en dépit des difficultés du métier. « *L'apiculture renvoie souvent l'image d'une activité agricole qui ne va pas générer suffisamment de ressources pour en vivre, mais avec du travail, on arrive à faire tourner une exploitation* », estime l'apiculteur, qui produit en moyenne 14 à 15 kg de miel par ruche lorsque les années sont bonnes. Ce qui n'est pas le cas depuis deux ans. « *Les rendements depuis 2016 ont été divisés par deux* », souligne Sylvain Blanc, qui ne s'était jamais fait d'illusion sur la question, même si, précise-t-il, le manque-à-gagner a été pour partie compensé par le fait que les cours du miel se sont un peu envolés. « *Dans ce métier, il faut être un peu gestionnaire. Je savais qu'il y aurait de mauvaises années parce que j'avais vu les anciens passer de mauvaises années. C'était acquis. Et ça fait 10 ans que je fais attention parce que je sais que je peux passer, moi aussi, de mauvaises années…* » Son miel est vendu à 70 % sur le marché du demi-gros et le reste est écoulé en vente directe. Une production qui présente l'atout non négligeable d'être certifié « IGP Miel de Provence » pour le miel toutes fleurs, et « IGP-Label rouge Miel de lavande de Provence » pour son miel de lavande. « *Je me suis inscrit dans cette démarche parce que cela me permet d'être transparent sur ma production. Tout ce qui rentre ici est prélevé, analysé et certifié par l'intermédiaire de l'ADAPI* », explique l'apiculteur.

St.M.C.

En ce moment, son cheptel, exclusivement composés d'abeilles noires est pour un tiers dans les Alpes-de-Haute-Provence, et pour deux tiers dans le Var. « *Cela me permet de démarrer la production plus tôt puisque, dans le Var, la saison commence début mars* ». Fin avril, après un travail de reconstitution du cheptel via la création d'essaims artificiels, celles-ci reviennent dans le 04 et les jeunes ruches partent dans la vallée de la Blanche. « *Cela permet aux jeunes reines de se développer* ». Les autres assurent notamment la pollinisation des arbres fruitiers. Mi-juin, les ruches sont mobilisées pour la miellée de lavande. « *De fin juillet à fin août, j'assure l'extraction du miel et fin septembre, une fois que tout a été extrait, nettoyé et rangé, les deux tiers du rucher repartent dans le Var* ». Commence alors le travail de remise en état du matériel. « *Tout est nettoyé et aseptisé. C'est un gros travail, mais ce serait une faute professionnelle de ne pas le faire et je peux vous assurer que je n'ai jamais eu de problème sanitaire sur mon cheptel* ».

INTERVIEW | Ancien responsable de l'Unité de recherche sur les maladies des abeilles à l'AFSSA-ANSES de Sophia-Antipolis, Jean-Paul Faucon vient tout juste de quitter la présidence du GDS apicole des Alpes-de-Haute-Provence.

« L'apiculture est un **métier très, très dur** »

L'Espace Alpin : Lorsqu'on souhaite s'installer en apiculture, quelles sont les difficultés qui rendent si difficile de vivre cette activité ?
Jean-Paul Faucon : Le principal problème, c'est de faire du miel. C'est un peu différent des autres élevages, dans le sens où, si vous faites vivre des vaches, par exemple, vous avez un résultat avec, par exemple de la viande à l'arrivée. Tandis que là, vous développez votre colonie toute l'année, vous arrivez à un nombre maximal d'abeilles au moment supposé de la sécrétion de nectar par les fleurs et s'il n'y a pas de sécrétion, votre année est perdue. Pourtant, vous avez fait ce qu'il faut pour réussir votre année apicole.
D'une part, il y a donc la partie revenant à l'apiculteur, qui doit tout faire pour arriver à une grande population d'abeilles au moment des miellées supposées, et d'autre part il faut que les fleurs veuillent bien sécréter du nectar. Là, vous êtes à la merci de la sécheresse, d'un coup de vent, ou d'autres problèmes influençant les sécrétions nectarifères… Des problèmes que l'on ne maîtrise pas ! Certaines années, les fleurs ne donnent pas de nectar.

Et il y a une raison à cela ?
C'est quelque chose d'extrêmement variable. Moi, je suis d'une famille d'apiculteurs. Mon père était apiculteur professionnel dans les Alpes-de-Haute-Provence. Certaines années il faisait des récoltes superbes et d'autres, il ne faisait rien. Mais on ne sait pas exactement pourquoi… C'est ce qu'il s'est passé pour le tournesol. Le tournesol donnait beaucoup dans d'autres régions de France. Les apiculteurs faisaient de très belles récoltes et, petit à petit, les rendements ont diminué. Alors, chacun, en fonction de sa philosophie de vie, y va de son explication : l'environnement, les pesticides, les maladies… sans pour autant suivre des données scientifiques fiables.

Qu'est-ce que cela signifie ? Que nous n'en sommes qu'au stade des hypothèses ?
Non, l'Etat bénéficie, en fonction du nombre de ruches déclarées en France, de subventions européennes. Ces subventions sont attribuées pour partie à des actions directes pour les apiculteurs, et pour partie à la recherche scientifique, pour financer certains programmes, que ce soit des programmes de l'INRA, de l'ANSES, d'universités sur des sujets précis. Seulement, ces sujets doivent être validés par la profession en fonction de ses idées… Donc, obligatoirement, les choses sont orientées. Ces dernières années, tout a été axé sur le problème des pesticides. Ce qui n'est pas faux ! Mais il est certain qu'il y a autre chose à étudier.

Cela veut dire quoi ? Que la polémique autour des néonicotinoïdes est enflée ?
Complètement. Oui pour moi, le problème est enflé.

Qu'est-ce qui vous donne cette assurance ?
D'autres apiculteurs vous diront que le souci n'est pas que là. Les néonicotinoïdes ont été plus ou moins supprimés ces dernières années et les problèmes restent. Cette année, il va y avoir, on peut le penser, des pertes de ruches importantes dans certains coins du département en raison des conditions météorologiques défavorables en fin d'été et à l'automne. Dans ce problème de pesticides et de néonicotinoïdes, il n'y a pas de preuve absolue, contrairement à ce que l'on dit.
Quand j'étais en activité, j'ai été responsable de l'Unité de recherche sur les maladies des abeilles à l'ANSES de Sophia-Antipolis. Des expérimentations ont été faites, on n'a pas pu publier les résultats bruts. Pendant un an, une enquête payée par le ministère de l'Agriculture et l'Europe a été diligentée pour démontrer que les pesticides jouaient un rôle dans les mortalités d'abeilles et, au final, rien n'a été prouvé. On a trouvé qu'il y avait des problèmes de maladies, mais le problème des pesticides n'a pas été démontré. On a pu cependant dire : « certaines matrices apicoles et, surtout, le pollen stocké dans la ruche (pain d'abeille), contiennent des traces de pesticides ». C'est logique car le pollen des fleurs est exposé à l'air donc aux possibles pollutions. Ces traces ne pouvaient expliquer les mortalités, mais il n'a été retenu par les défenseurs de l'environnement que le fait qu'il y avait des traces. Des essais ont prouvé qu'effectivement les abeilles se comportaient moins bien, ce qui semble évident : des pesticides dans l'alimentation des abeilles, ce ne va quand même pas leur faire du bien…
Les seules études scientifiques qui sont à charge montrent qu'il y aurait une perte d'orientation des abeilles qui retournent moins bien à la ruche. Mais il est toujours très difficile de passer d'une expérimentation de laboratoire à la réalité du terrain dans la mesure où on ne sait pas si les doses qui ont été mises sur les abeilles équivalent aux doses que l'on retrouve dans l'environnement.

Dès lors, pourquoi avoir focalisé là-dessus ?
C'est difficile à dire… Mais c'est facile pour un apiculteur qui a des difficultés d'en attribuer la responsabilité à la pollution de l'environnement. Pendant plus de vingt ans, j'ai été en prise directe avec toutes ces problématiques et, effectivement, on n'a jamais vraiment réussi à prouver que les pesticides avaient un rôle majeur dans les problèmes de mortalité d'abeilles. Attention, je ne parle pas des intoxications massives ! Il faut bien dissocier les choses ! Si vous arrivez dans votre rucher et qu'il y a une forte mortalité sur toutes les ruches, les analyses vont sans doute mettre en évidence des produits toxiques. Alors là oui, il est possible de dire que l'agriculteur a fait une erreur, qu'il a traité à un mauvais moment… Cela arrive de moins en moins parce les agriculteurs sont de plus en plus pointus et sont quand même extrêmement prudents. Ce dont on parle, c'est de l'effet limite de résidus, des traces… Comme les traces d'un seul produit ne peuvent pas tout expliquer, on dit : « ce sont les mélanges ». La problématique possible des synergies apparaît. Des études sont en cours sur ce sujet. Il faut savoir que ces synergies peuvent apparaître entre produits mais aussi entre produits et agents pathogènes apicoles. Il est vrai que dans les pelotes de pollen, qui sont le principal vecteur des pesticides, vous y trouvez de nombreux produits différents. Ils sont présents à des doses infinitésimales alors, théoriquement, il ne devrait y avoir aucun problème, mais une partie des scientifiques envisage que l'effet de synergie entre les produits puisse jouer un rôle. Le débat est ouvert.

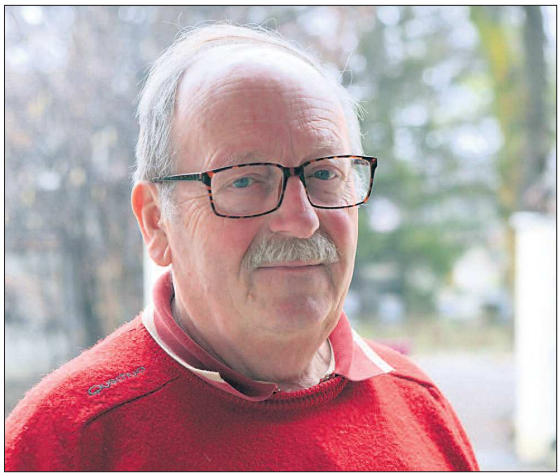
St.M.C.

D'après vous, quelles seraient les causes les plus probables de la surmortalité des abeilles ?
Les causes les plus probables sont les conditions météorologiques, qui jouent sur l'alimentation de l'abeille, et les maladies, particulièrement le varroa, qui n'est pas toujours traité de façon optimale.
Le varroa est dû à un déplacement de niche écologique puisque ce parasite se développait en Asie. Il est arrivé sur notre abeille qui n'avait aucun moyen de se défendre. Donc, obligatoirement il faut aider notre abeille à subsister. Et pour l'aider efficacement, on ne possède que des traitements chimiques encore suffisamment performants. Une partie des apiculteurs qui font de « l'apiculture bio » utilisent des techniques particulières pour limiter le nombre de varroas ou bien utilisent des produits moins efficaces, genre thymol, huiles essentielles… Ce type d'apiculture est très difficile et demande énormément de temps, énormément de travail pour un résultat qui est loin d'être optimal et qui est parfois décevant.
On a toujours pensé que l'apiculture consistait à avoir une ruche, à mettre une hausse dessus et à revenir quelques mois après pour la ramasser pleine de miel. Ce n'est plus le cas. A l'heure actuelle, il faut être extrêmement pointu, pratiquer une apiculture de haute technicité pour récolter du miel.

Mais peut-on vraiment imputer les effondrements de colonies à des causes météorologiques ?
Oui les effondrements peuvent être dus à ces choses-là. La difficulté, c'est qu'il n'y a pas deux années qui se ressemblent. Prenons par exemple le cas très particulier de 2017-2018 : en 2017, on a eu une récolte de lavandin à peu près correcte suivant les secteurs. Normalement, au cours de l'été, vous avez une période de pluie, des orages. De nombreuses fleurs à pollen se développent alors. Ces fleurs à pollen permettent aux abeilles, à partir de juillet, de constituer une population de jeunes abeilles. Vous rentrez alors en hivernage avec des abeilles qui sont nées entre septembre et novembre. Cette année, comme il n'y a eu aucune fleur à pollen, on est rentré en hivernage avec des abeilles du mois de juillet. Pour ces abeilles, il est extrêmement difficile de vivre jusqu'en avril. Il va donc y avoir des pertes de ruches conséquentes. On est complètement liés aux conditions météo. Sur Riez par exemple, en 2017 il est tombé 41 % d'eau en moins par rapport à 2016.
Ensuite, il y a le problème du varroa. Le Groupement de défense sanitaire apicole (GDSA) a fait des formations. Il a été expliqué qu'il fallait rentrer en hivernage avec des colonies d'abeilles sans varroa. En effet si au phénomène climatique qui conduit à des carences alimentaires par manque de pollen, vous ajoutez le fait que le parasite pompe l'hémolymphe de l'abeille, les abeilles ont encore plus de mal à tenir jusqu'au mois d'avril, et vous vous retrouvez avec des taux de mortalité en hausse. Il y a des traitements médicamenteux qui sont reconnus efficaces, qui ont reçu une autorisation de mise sur le marché : il faut les utiliser.
Après, on en arrive aux traitements ! La réglementation, en ce qui concerne les médicaments vétérinaires, est quelque chose de délirant au point de vue de sa mise en application.

C'est-à-dire ?
Si vous allez chez votre vétérinaire afin de vous faire prescrire un médicament pour traiter le varroa, il doit théoriquement visiter vos ruches. Ce qui est déjà anormal puisque le varroa, dans la mesure où il est présent en permanence et qu'il ne peut être éradiqué, nécessite obligatoirement un traitement. Que le vétérinaire visite ou pas, cela ne change rien au fait que l'apiculteur doit traiter en septembre ou en octobre. Quoi qu'il en soit, l'apiculteur va devoir payer la consultation du vétérinaire, son déplacement, acheter très cher des médicaments en pharmacie. La personne qui n'a que quelques ruches, que voulez-vous, elle va préférer se débrouiller toute seule dans son coin…
Pour pallier ces inconvénients, des plans sanitaires d'élevage (PSE) sont mis en place. C'est une dérogation du ministère permettant aux GDSA agréés de délivrer les médicaments à condition qu'ils aient un vétérinaire conseil. Pour obtenir ce PSE, il est nécessaire de construire un dossier, qui sera valable cinq ans à partir du moment où il aura été accepté par l'administration. Mais pour construire ce dossier et qu'il soit accepté, je ne vous dis pas la bureaucratie que ça représente pour des structures de groupement sanitaire apicole qui sont conduites, rappelons-le, par des bénévoles ! Le temps qu'on y passe est faramineux. De nombreuses contraintes font qu'il est extrêmement difficile d'avoir ces PSE. Je ne suis plus président du GDS apicole, j'ai donné ma démission à la fin de l'année parce que, justement, les choses deviennent trop compliquées, on n'y arrive plus. Je veux bien donner mon temps à l'administration apicole, mais trop c'est trop. Où en est-on de la simplification administrative ? Pourquoi le terrain et ses difficultés ne sont-ils pas plus écoutés ?

Et comment se justifie cette folie administrative ?
Pour partie par le fait que les associations et les ONG sont à l'affût des résidus, et qu'en conséquence l'administration ouvre un grand parapluie, que l'Europe veut absolument être irréprochable sur la gestion des médicaments vétérinaires pour prévenir toute anomalie.
L'apiculture est un métier très, très dur. On s'oriente de plus en plus vers de petits apiculteurs amateurs ou pluriactifs. Il reste encore tout une frange d'apiculteurs professionnels qui veulent vivre de leur métier, qui font leur travail du mieux qu'ils peuvent en fonction des conditions qui leur sont proposées et imposées. Mais il y a aussi un grand nombre d'apiculteurs non déclarés, qui ignorent qu'il est obligatoire de déclarer ses ruches, qui font leurs petites affaires, gentiment dans leur coin par amour de l'abeille.

Quelles sont les perspectives, dès lors ?
On ne sait pas. L'apiculture a toujours eu des hauts et des bas. L'avenir dépendra de la rentabilité des productions. Mais gageons que l'amour de l'abeille et le plaisir que l'on a de vivre encore la nature seront les plus forts et nous permettront de goûter encore à nos bons miels régionaux.

Propos recueillis par Stéphanie Martin-Chaillan

ACTUALITÉS

INTERVIEW | Le 29 janvier, une assemblée constitutive a permis de valider les statuts de l'interprofession apicole (Interapi) et d'élire pour trois ans son président Éric Lelong, également président de la commission apicole à la FNSEA. Il raconte que le déclic qui a conduit à la création de cette interprofession a été la menace de voir disparaître l'Institut technique de l'abeille (Itsap). En 2018, parmi les questions qui devront être traitées, celle des fraudes et de la certification de l'origine.

« Il faut se pencher sur les **difficultés économiques** des apiculteurs »

ActuAgri : Vous êtes le premier président de la jeune interprofession apicole validée le 29 janvier en assemblée constitutive. Une interprofession apicole... enfin ?

Eric Lelong : « L'idée de l'interprofession a émergé il y a plusieurs années. Stéphane Le Foll en avait fait une priorité. Il y avait des réticences. La peur récente de voir disparaître l'Institut technique de l'apiculture (Itsap), même décrié, a été un déclic. Tout le monde s'est mobilisé et nous l'avons sauvé. Il faut maintenant définir un nouveau modèle économique et redémarrer des projets techniques pour répondre aux besoins des apiculteurs. »

Comment l'interprofession dans toute sa diversité compte-t-elle y parvenir ?

E. L. : « La mise en place de la charte d'engagement rassemble les représentants apicoles de l'amont à l'aval (1). Aujourd'hui, il faut aussi se pencher sur les difficultés économiques des apiculteurs. Vous savez, quand on discute entre professionnels, nous sommes d'accord dans 90 % des cas. Par ailleurs, l'interprofession est représentée paritairement entre l'amont et l'aval de la filière. Les décisions seront prises à l'unanimité des deux collèges. »

Pourriez-vous en dire davantage sur les difficultés économiques des apiculteurs ?

E. L. : « Les apiculteurs sont confrontés à des difficultés de vente en gros alors que l'on importe les deux tiers des miels consommés en France. Par ailleurs, les conditions climatiques occasionnent des pertes de production et obligent les apiculteurs à passer beaucoup plus de temps sur leurs ruches alors que le dispositif des calamités n'est absolument pas adapté à nos exploitations. Il faut donc repenser la gestion des risques. La santé du cheptel est un autre problème avec les risques liés aux pratiques agricoles ; la ressource florale qui est la nourriture des abeilles ne permet pas de couvrir les besoins durant toute l'année ; par ailleurs, les parasites contribuent à l'affaiblissement des colonies. »

Dans l'immédiat, quels sont les chantiers prioritaires pour l'interprofession ?

E. L. : « La première échéance est de déposer les statuts validés lors de l'assemblée constitutive. Ensuite, l'État doit reconnaître l'interprofession. La prochaine réunion est prévue en février, nous allons travailler sur le règlement intérieur et le budget. Puis, nous devrons travailler à la mise en place d'une cotisation volontaire obligatoire et d'un accord interprofessionnel. Une autre question majeure est celle du statut d'apiculteur professionnel que l'interprofession doit traiter courant 2018. Le choix des critères à prendre en compte est complexe (nombre de ruches et/ou chiffre d'affaires lié aux activités apicoles et/ou autres). »

Au-delà des dossiers internes, quels sont les dossiers à mettre sur la table des décideurs politiques et économiques ?

E. L. : « Nous devons fluidifier le marché de gros qui concerne principalement le marché du miel toutes fleurs. Le miel devrait être classé dans la catégorie matière première. Actuellement, il est dans la catégorie épicerie. Par conséquent, les contrats ne sont pas négociés toute l'année. Pourtant, il faudrait qu'ils puissent l'être car la récolte du miel varie tout au long de l'année.

Le consommateur est en attente de qualité et de traçabilité. Il devient indispensable de trouver des moyens de garantir l'origine France de notre miel. Ce travail rejoint celui du code des usages qu'il faudra revoir. Enfin, notre apport à la biodiversité par le biais de la pollinisation est reconnu de tous, il est donc essentiel de s'insérer dans le monde agricole et de travailler avec les agriculteurs pour améliorer l'environnement. J'en profite pour saluer la décision de majorer le coefficient des jachères mellifères à 1,5 dès cette année 2018 pour les surfaces d'intérêt écologique (2). Bien d'autres sujets seront traités, il va falloir prioriser et trouver les moyens de fonctionner. »

Propos recueillis par Clio Randimbivololona (ActuAgri)

(1) Les signataires de la charte d'engagement sont ADA France (Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture), Confédération paysanne, Coordination rurale, FCD (Fédération du commerce et de la distribution), FEDAPI (Fédération des coopératives apicoles de France), FFAP (Fédération française des apiculteurs professionnels), FNSEA, GPGR (Groupement des producteurs de gelée royale), SFM (Syndicat français des miels), SNA (Syndicat national d'apiculture), SNFGMA (Syndicat national des fabricants et grossistes en matériels apicoles), SPMF (Syndicat des producteurs de miel de France), UNAF (Union nationale de l'apiculture française).

(2) Cette décision avait été prise dans le cadre de l'accord sur le règlement Omnibus.

Éric Lelong, élu président de l'interprofession des produits de la ruche

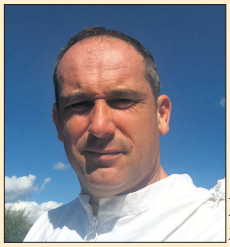
ActuAgri

Éric Lelong, (président de la commission apicole de la FNSEA) a été élu pour trois ans président de l'interprofession apicole Interapi. La veille, l'assemblée constitutive de l'interprofession a permis d'élire le Comité exécutif constitué de six membres (trois membres pour la production et trois membres pour la commercialisation) : Éric Lelong (président), Vincent Michaud (vice-président), Frank Aletru (secrétaire), Marc Duret (trésorier), Joël Schiro et Bertand Freslon (membres).

S.L.M.C.

Les apiculteurs redemandent un étiquetage des origines pour les mélanges de miel

L'Unaf (apiculteurs) demande « *une fois encore* » au gouvernement « *la mention obligatoire des pays d'origine pour les miels mélangés* », selon un communiqué le 23 janvier. L'organisation et l'UFC Que-Choisir en avaient déjà fait la demande en octobre. « *Nous n'avons aucune réponse de notre ministère de tutelle (celui de l'Agriculture)* », déplore-t-on à l'Unaf. Pour l'heure, la réglementation UE permet d'étiqueter « Mélanges de miels originaires/non originaires de l'Union européenne ». En 2017, les importations de miel dépasse 30 000 tonnes, soit les trois quarts du miel consommés en France, rappelle l'Unaf qui demande ainsi « *une meilleure traçabilité et transparence vis-à-vis des consommateurs* ».

Miel : une proposition de loi visant à obliger l'indication d'origine de tous les pays

Des députés de la Gauche démocrate et républicaine ont déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à « *rendre obligatoire l'indication du pays d'origine pour tous les miels* », a-t-on appris le 2 février. Cette proposition de loi est composée de deux articles. Le premier stipule « *qu'à partir du 1er janvier 2019, l'indication de chaque pays d'origine est obligatoire pour tous les miels originaires de plus d'un Etat membre ou de plus d'un pays tiers.* » L'article 2 stipule « *qu'avant le 1er janvier 2019, le gouvernement remet au parlement un rapport sur la mise en œuvre de la présente loi (...)* ». Déposée le 24 janvier, la proposition de loi n'est, pour l'heure, pas à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

ÉTIQUETAGE | Les eurodéputés de la commission de l'agriculture ont adopté le 23 janvier un rapport qui appelle la Commission européenne et les États membres à s'attaquer aux mélanges de miel et aux produits frelatés.

Le Parlement européen veut **mettre de l'ordre dans l'étiquetage**

La commission de l'agriculture du Parlement européen a adopté le 23 janvier (par 38 voix contre une) son rapport d'initiative sur les perspectives et défis du secteur apicole de l'UE. Le rapporteur, l'eurodéputé Nor-bert Erdös (PPE, Hongrie), estime que « *la pierre angulaire du texte est l'appel à remplacer l'actuelle étiquette trompeuse "Mélange de miels UE et non UE" par une indication claire du ou des pays dont provient le ou les miels; y compris les pourcentages des différents miels utilisés dans le produit final* ». Il propose une harmonisation des contrôles aux frontières, des tests obligatoires pour tous les miels importés et le renforcement des exigences de traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

L'autre priorité concerne la lutte contre les miels frelatés (souvent frauduleusement mélangés avec des sirops de sucre). Sur ce point, les parlementaires estiment que la Commission européenne devrait développer des procédures d'analyse en laboratoire efficaces et que les États membres devraient imposer des sanctions plus sévères aux contrevenants.

L'UE importe environ 200 000 tonnes de miel par an, soit 40 % de sa consommation. Selon une enquête menée par le Centre commun de recherche de la Commission, 20 % des échantillons de miels importés ne respectent pas les normes de l'UE.

Augmenter les aides de la Pac pour l'apiculture

Dans leur rapport, les eurodéputés demandent également davantage d'investissements dans le développement de médicaments sûrs pour les abeilles, l'interdiction des pesticides ayant des effets néfastes scientifiquement prouvés sur la santé des abeilles, une augmentation de 50 % du budget des programmes apicoles nationaux et l'introduction d'un nouveau régime de soutien aux apiculteurs dans le cadre de la Pac après 2020.

Enfin, le rapport demande à la Commission de veiller à ce que le miel et les autres produits apicoles soient considérés comme des « *produits sensibles* » exclus des accords de libre-échange. Ce rapport sera débattu en plénière le 28 février puis voté le lendemain.

La Commission européenne a lancé le 11 janvier une consultation publique en vue de préparer une initiative européenne concernant les pollinisateurs. Sur la base de cette consultation, une communication sera adoptée au second trimestre de 2018 qui devrait proposer d'améliorer les connaissances sur les pollinisateurs, de s'attaquer aux causes de leur déclin (restauration des habitats, réduction des risques et des impacts de l'utilisation des pesticides, lutte contre les espèces exotiques invasives) et de mener des actions de sensibilisation et de partage des connaissances.

AG (Agrapresse)